

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 octobre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, GENDREAU Hélène, GUILLET Tanguy, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, MARTIN Willy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Louissette OUVRARD), GUYON André (pouvoir à Alain THIBAUD), PIAUD-CUISINIER Christine, (pouvoir à Laurent FAVREAU), CHARTEAU Nadine (pouvoir à Magalie RACINEUX), BESSON Nathalie (pouvoir à Marine BESSON), GARNIER Dominique (pouvoir à Alain BOUYER), PORCHER Marianne (pouvoir à Pierre CASSARD), GRACINEAU Bernard (pouvoir à David AUBERT), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON), GENY-GUILLOUX Karine.

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : Votants :

Madame Magalie RACINEUX a été élue secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2023.

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1-OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Les EHPAD rencontrent des difficultés de trésorerie liées notamment aux difficultés de recrutement de personnel qui impliquent des recours coûteux à l'intérim, et aux décisions prises par l'Etat en matière de rémunération (Segur de la santé et Grand Age) et non compensées par l'ARS

Le déficit prévisionnel pour Venansault est estimé à 300 000 €,

Une ligne de trésorerie a été ouverte par le CCAS à hauteur de 150 000 €, afin de permettre la prise en charge des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'EHPAD, Cette ligne de trésorerie doit être remboursée avant le 1^{er} décembre,

Il appartient donc règlementairement à la commune de couvrir les besoins du CCAS,

Il est donc proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € et de verser une subvention exceptionnelle au CCAS du même montant.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole : taux Euribor+0.68%.

La presse s'est fait l'écho de la situation de l'EHPAD de Dompierre sur Yon.

Les problèmes de gestion se sont accélérés avec la crise du COVID qui a accentué les difficultés de recrutement.

L'objectif étant de maintenir un service de qualité auprès des résidents, il est nécessaire de recourir à l'intérim. Des efforts d'optimisation ont été réalisés à Venansault, (fermeture du PASA notamment pour affecter les aides-soignants à l'ensemble des résidents), mais cela ne suffit pas.

Les EHPAD sont également touchés par les augmentations de prix sur les fluides et l'alimentaire.

Pour l'EHPAD de Venansault ce sont 50 000 € qui ne sont pas compensés par les services de l'Etat suite aux décisions prises dans le cadre du Segur de la santé.

Le déficit des EHPAD est estimé à 7 000 000 € à l'échelle du Département à fin 2024.

Les trésoreries étaient positives de 5 000 000 € en 2021.

Les réserves ne suffisent plus à combler les déficits successifs.

Dans le cadre du transfert des EHPAD, les résultats comptables sont également transférés. Cela sera compliqué pour l'Agglomération de poursuivre en reprenant l'ensemble des déficits. Il est demandé aux communes de prendre en charge une partie du déficit. Il reste à définir la part de cette prise en charge.

Le cas de Dompierre est en partie lié au faible nombre de places (26 lits) et à des charges de structures importantes.

Actuellement les tarifs pratiqués à l'EHPAD sont liés à un historique et à un encadrement de l'évolution des tarifs par le Département et l'ARS. Le déconventionnement de 2019, permet de fixer librement les tarifs. Mais cette augmentation ne s'applique qu'aux nouveaux résidents.

Il serait nécessaire que les résidents paient 85 € par jour pour une chambre seule pour permettre d'atteindre l'équilibre, ce qui représente une différence conséquente comparé au tarif pratiqué de 60 €.

Lorsque les tarifs sont plus élevés, les familles ne parviennent plus à payer et sollicitent l'aide sociale et une aide financière du Département. Il est donc nécessaire de revoir la politique globale de prise en charge de la personne âgée.

Si la compétence était restée communale, la commune aurait dû prendre en charge la totalité du déficit sur le budget 2024. Le transfert à l'agglomération va permettre au CIAS d'abonder au travers du budget général de l'agglomération.

L'agglomération met en place un pôle de remplacement qui doit permettre de moins recourir à l'interim. Des coûts seront également mutualisés au travers des services supports (budget et ressources humaines). Les ressources dynamiques du budget général de l'agglomération vont permettre de prendre en charge la politique personnes âgées.

L'Association des Maires de France interpelle le gouvernement pour savoir quelle sera la politique de prise en charge de la personne âgée. Dans les prochaines années le seuil de 1 actif pour 2 retraités sera atteint et posera problème au niveau de la prise en charge du vieillissement.

Madame AUGEREAU indique que c'est pour cela qu'il faut se mobiliser dans le cadre de la loi grand-âge.

Il y a eu plusieurs propositions de lois mais qui n'ont pas abouti face aux différentes oppositions.

Il est difficile de recruter dans le secteur médico-social. En cas d'absences il est souvent nécessaire de rappeler des agents en repos pour combler. Lorsque l'on recrute, malgré la signature d'un contrat, les agents ne se présentent pas toujours au travail. Nous avons la chance d'avoir des agents qui acceptent de revenir sur des temps de weekend, de congés. Cette situation ne peut pas durer, car les agents fatiguent, espérant que le pôle de remplacement permettra de les soulager.

Monsieur BOISDRON questionne les raisons de l'absentéisme.

Madame AUGEREAU indique que le premier problème est de trouver des agents. Les exigences diminuent en termes de recrutement.

Le niveau de rémunération n'est pas bloquant du fait des revalorisations importantes suite au COVID. Il faut davantage travailler sur la qualité de vie au travail.

Ce métier ne fait pas « rêver » les nouvelles générations. Les vocations sont moins nombreuses chez les agents. Les abandons de postes sont nombreux.

Monsieur le Maire indique que la gestion d'être humains est complexe et demande de l'attention. Il est donc nécessaire de remplacer les agents. La dépendance des résidents augmente et nécessite un accompagnement plus important des agents.

Monsieur BOISDRON rappelle que certains équipements peuvent soulager les agents : l'exo squelette par exemple.

Monsieur le Maire indique que toutes les chambres sont équipées de rail pour mobiliser les résidents.

Les volets ont été électrifiés.

La mobilité des agents est plus importante car les offres sont nombreuses.

Madame THAREAU-GUEYE revient sur la dépendance qui implique davantage de compétences du personnel, alors qu'il est difficile de recruter, ce qui implique une diminution de l'exigence en termes de qualifications.

Monsieur le Maire indique qu'il y a quelques années les demandes de saisonniers étaient nombreuses. Ce n'est plus le cas. Cela implique de diminuer le temps de congés des agents sur la période estivale.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir la ligne de trésorerie mentionnée.

2-ZAC CLEMENCEAU- ADOPTION DU CRACL ET DE L'AVENANT 3 AU CONTRAT DE CONCESSION (Laurent FAVREAU)

Le contrat de concession signé entre la commune et ORYON le 18 décembre 2019, prévoit l'obligation pour le concessionnaire d'un rapport annuel à la collectivité sur l'activité du concessionnaire relative au projet.

Ce compte-rendu, une fois rappelé le contexte de l'opération, fait le bilan des procédures administratives en cours et de l'état d'avancement de l'opération, tant sur le plan technique que financier.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu annuel présenté portant sur l'année 2022.

Section d'investissement

Dépenses

21351..... 125 000

Recettes

1641..... 125 000

La gérante de l'auto-école ne peut pas se permettre pour l'instant d'assumer la charge financière de l'acquisition et de l'aménagement de sa cellule. Ses frais seront refacturés dans le cadre d'un bail synallagmatique.

Le Conseil Municipal valide ces modifications à l'unanimité.

*Lotissement le Plessis

Une ligne de trésorerie a été ouverte pour permettre le portage du foncier dans l'attente de la commercialisation de l'ensemble des tranches du lotissement. Au regard de l'évolution importante des taux d'intérêts, la prévision budgétaire est insuffisante, Il est donc proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit:

Section de fonctionnement

Dépenses

6611..... 6 000

Recettes

7015..... 6 000

Les travaux de finition de voirie sont en cours et vont s'achever mi-novembre.

Le conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

4- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ET DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE AU TITRE DES LIAISONS DOUCES (Alain THIBAUD-Dominique RABAUD)

Le département de la Vendée a inscrit dans son programme de soutien aux communes, une participation à hauteur de 20% pour les mobilités durables.

La communauté d'Agglomération a quant à elle dédiée une enveloppe de Fonds de Concours à la création de liaisons douces.

Il est proposé de réaliser les liaisons suivantes :

-le long de la RD 4 pour un montant de 125 358 € : busage d'accotement du giratoire des Pommiers à la route de la Mancelière, sur la route des Clouzeaux.

- la Jaunière pour un montant de 96 989.40 € : cheminement piétonnier pour relier le chemin de la Coutablière au village de la Joue avec une passerelle pour un montant de 16 322.88 €.

- route de la Genétouze : traversée sur la départementale pour relier le chemin de la Rafraire en direction de la route de la Guillonnière pour un montant de 12 413 €.

L'objectif est de sécuriser les traversées de routes départementales par des cheminements piétons.

Il est proposé de solliciter le soutien du Département de la Vendée à hauteur de 20% et des fonds de Concours de la Roche Agglomération. (2 000 000 € pour les communes)

Monsieur le Maire indique qu'une enveloppe de 300 000 € par an a été mise en place pour financer la création d'itinéraires cyclables.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

5-AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHE – TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS (Alain THIBAUD)

Lors du Conseil Municipal du 19 septembre dernier, le Conseil Municipal a validé le plan de financement pour la construction des terrains de tennis.

Il est proposé de retenir l'offre de la société Sportingsol pour un montant de 163 011.12 € TTC et de déléguer Monsieur le Maire pour signer les dossiers afférents.

Une rencontre a eu lieu avec les services de l'agglomération pour rechercher des financements. L'enveloppe complémentaire de fonds de concours permet de finaliser le plan de financement.

L'entreprise maintient les prix de l'offre proposée en mai 2023.

Les travaux ne pourront se faire qu'au printemps 2024, car la pose de résine est contrainte par les températures et le niveau d'humidité.

Les terrains de tennis actuels seront aménagés pour assurer la giration des cars et permettre ainsi de totalement fermer la rue de la Fontaine à la circulation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6-ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX PAYSAGERS (Laurent FAVREAU)

La Roche Agglomération renouvelle le groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de paysage sur le domaine public.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande pour que les entreprises retenues puissent venir en soutien aux services espaces verts si besoin.

Les communes de Landeronde, la Roche sur Yon et Venansault adhèrent à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal valide cette adhésion à l'unanimité.

7-ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La Protection Civile d'Aizenay a besoin d'acquérir un nouveau véhicule de secours, celui en sa possession n'étant plus aux normes. Le budget nécessaire s'élève à 50 000 €.

La Protection Civile sollicite les communes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé d'accéder à cette demande et de verser 1 500 €.

La protection civile intervient sur Venansault et notamment auprès de l'UPV et du CME.

Monsieur BOISDRON demande quel est le périmètre d'intervention de la protection civile.

Monsieur le Maire indique que cette antenne intervient sur Aizenay et les communes environnantes, jusqu'à Venansault. Il y a aussi une antenne aux Clouzeaux. Le renouvellement des véhicules va se faire par phases.

Le Conseil Municipal valide le versement de cette subvention à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

1-CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Un agent a été recruté fin 2022, en tant que contractuel, pour exercer la fonction de responsable de l'équipe bâtiments aux services techniques.

A l'issue de cette année de contrat et considérant que cet agent assure pleinement ses fonctions, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet afin de permettre sa nomination.

Il s'agit du responsable du service bâtiments qui est efficace et apprécié.

Le Conseil Municipal valide cette création de poste à l'unanimité.

2- MODALITES D'UTILISATION DU MATERIEL PAR LES APPRENTIS

Un apprenti a été recruté au service espaces verts dans le cadre de sa formation CAP travaux paysagers au sein du Lycée Nature de la Roche sur Yon.

Ce jeune étant mineur il convient de délibérer pour permettre de déroger aux travaux réglementés et ainsi de lui permettre d'effectuer les travaux réglementés : utilisation du petit matériel motorisé notamment, du matériel électroportatif, utilisation des échelles...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la dérogation relative à l'utilisation du matériel par les apprentis.

Prochains conseils municipaux

- 14 ou 15 novembre
- 19 décembre